

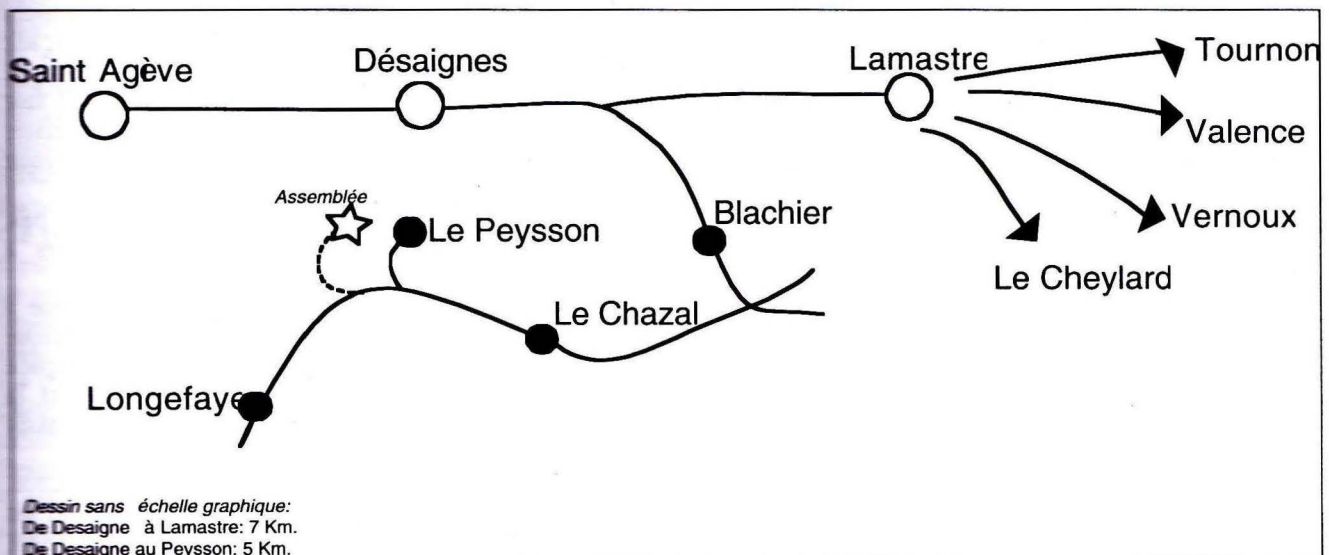
# Désaignes,

## Lessynodes sous l'Édit de Nantes



17 août 2002, Jean et Denise Bernard

- **Le temple de Désaignes** construit en 1822
  - **Les synodes sous l'Édit de Nantes, les synodes de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle** montrent la détresse des protestants écrasés par les restrictions à leurs libertés. Mais ils témoignent aussi de leur constance dans la foi. (Documents A.N. TT)
  - **La maison de Romieu** : Apothicaire exacteur des protestants, frère de Gabriel de Romieu, pasteur à Désaignes de 1675 à 1678.
  - **L'assemblée du Peysson**, le 6 juin 1756, dernière assemblée au désert ayant fait l'objet de l'intervention des soldats du Roi. Ce second évènement, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, est le signe que cette persévérance va amener les autorités à tolérer, enfin, leur présence.
- L'endroit présumé de l'assemblée ; la richesse des archives : Information sur l'assemblée, courriers divers, et dessaisissement, le 27 septembre 1756, des autorités locales en ce qui concerne les affaires de religion au profit des autorités nationales représentées par le Duc de Mirepoix.





# Le Temple de Désaignes, avec ses fenêtres millénaires et l'histoire des huguenots inscrite dans ses pierres

## Origine du nom de Désaignes

Choisissons celle que donne Court de Gebelin, le fils d'Antoine Court. Pasteur en 1754, professeur au séminaire français de Lausanne, collaborateur de son père, il s'installa à Paris en 1763, se fit le défenseur des protestants (le synode du Vivarais en 1764 lui a voté une petite pension de 100 livres pour cela).

Il se fit un nom dans le monde littéraire et scientifique notamment par ses recherches en philologie.

Et son explication, à partir du nom du temple romain qui aurait existé à Désaignes, Diane, a séduit l'historien désagnois Louis Du Besset, et moi-même.

Je vous la confie. Elle est donnée dans une lettre adressée, le 2 avril 1781, à Sabarot de la Vernière, médecin lamastrois : Diane se prononçait Deiana ou Deyana. On en fit Déjana au temps où les I devinrent des J, puis Déjany. En occitan, Dejany se prononce Déjagne, comme Empurany (village proche) se prononce Empuragne. (Dans le compte rendu du synode de Désaignes en 1675 le commissaire écrit Déjany)

## Haut Vivarais : Trois temples, trois histoires

Osons une comparaison entre ces 3 temples, dans l'ordre des dates de construction.

A **Saint Agrève**, le bourg est catholique, la campagne protestante et l'Édit de Nantes y a interdit le culte protestant. Dès la liberté retrouvée en 1789 et la reconnaissance officielle en 1802, construire un temple est une tâche prioritaire. Et l'on va vite !

La souscription est ouverte en 1817. Le lieu choisi en 1820 est en dehors du bourg, mais il lui a été ensuite intégré par le développement urbain.

Le temple est inauguré le 27 octobre 1822. Il est en belles pierres de granit, solide et bien ancré dans le sol. Il tourne le dos à la campagne protestante tandis que sa façade surmontée d'un monumental fronton en demi cercle fait face au Mont Chiniac et au bourg catholique. Une affirmation existentielle !! Mais sans ostentation ni défi car il est d'apparence modeste, voire discrète, un peu tapis en contre-bas, et donne l'image d'une communauté qui prend sereinement sa place dans la commune, mais comme si elle hésitait un peu à venir, ou venait en disant qu'elle gardait sa personnalité.

L'intérieur pavé en grandes dalles de pierre est en pente douce vers la chaire, disposition habituelle des "assemblées au Désert", mais exceptionnelle pour un temple.

**Désaignes**, l'une des grandes villes du Vivarais au Moyen Age, devenue très tôt une cité huguenote, avait construit son temple en 1608, au centre du bourg. Le temple rasé par les dragons du Roi en mars 1684, la pierre gravée de sa façade fut conservée dans

l'église et remise en place lors de la construction du second temple entre 1823 et 1844.

Le temple est construit en partie sur les ruines d'une forteresse du XI<sup>e</sup> siècle, dite aussi Temple de Diane, donc il occupe une position dominante sur la ville.

De ce passé, il a gardé un haut et puissant clocher presque millénaire, décoré de fenêtres médiévales à colonnettes sculptées. Côté est, en haut d'une fenêtre, une pierre gravée porte le nom du Roi, "Louis XVIII", qui a autorisé la construction, un hommage rare sur un temple !

Par ce bâtiment, sérieux, puissant et bien en vue, la forte communauté protestante d'une ville qui va rester un peu en dehors de l'évolution socio-économique moderne affirme sa pérennité.

**Lamastre** : Les protestants lamastrois se sont réunis dès 1819 dans une maison aménagée en lieu de culte, mais très vite devenue trop petite et "inconvenante", pour un siège du Consistoire, d'autant plus que tous les bourgs voisins avaient leurs temples.

Le "vrai" temple, l'actuel, fut dédié le 7 août 1863.

Son architecture originale, complexe et même luxueuse, le différencie radicalement des premiers temples à l'allure de vastes hangars. La façade s'affirme, avec une bible ouverte sous un porche surmonté d'une fenêtre trilobée dans laquelle il faut admirer, de l'intérieur et de préférence le matin lorsque le soleil l'illumine, le vitrail en triptyque récent (milieu XX<sup>e</sup> siècle).

Il peut recevoir 570 personnes assises, 338 en bas, 232 aux tribunes supportées par des piliers à chapiteaux sculptés.

En bref, une belle réalisation à l'intérieur comme à l'extérieur, conçue pour une communauté dynamique à l'image du bourg qui vient de conquérir son espace de vie en asséchant ses marécages et devient la principale ville commerçante et industrielle du bassin du Doux.

Un homme politique important, dévoué et efficace, Charles Seignobos, est resté conseiller général du canton de Lamastre pendant 44 ans à partir 1849, protestant engagé, député, auquel "Lamastre doit sa prospérité" d'après l'inscription portée sur le socle de sa statue, au centre de Lamastre.



## Les synodes sous l'Édit de Nantes :

### Un synode est une assemblée de chrétiens

Ce terme, du grec synodos, désigne les assemblées convoquées périodiquement pour régler les affaires de l'Église et déterminer les formes de son témoignage. Toutes les églises chrétiennes les connaissent mais la composition des synodes et surtout l'autorité qui leur est accordée varie d'une église à l'autre.

Il y a, en effet, peu de choses en commun entre le synode des évêques convoqués par le Pape, ou un synode diocésain réuni par un évêque (composés uniquement de clercs et avec un rôle consultatif), et un synode de l'Église Réformée, où il y a autant de laïcs que de clercs et qui a un pouvoir de décision en ce qui concerne le gouvernement de l'église.

### Les synodes sont la base des églises réformées

Les églises réformées sont nées d'un synode ! C'était en 1559, au synode clandestin de Paris, 1er synode national français, où une poignée de pasteurs et de Grands du royaume, députés des premières églises réformées de France, adoptèrent une confession de foi et une discipline ecclésiastique, afin de réunir et organiser ceux qui voulaient réformer l'Église, et qui se sentaient obligés de sortir de leur église d'origine. Cette confession de foi est mieux connue sous le nom de confession de foi de la Rochelle, en 1571, qui est la même, mais adoptée de façon plus officielle.

Ce processus synodal est révolutionnaire car l'église n'est plus définie par une autorité supérieure censée se situer dans la succession apostolique mais par une assemblée estimant demeurer, dans sa collectivité, dans la fidélité aux temps apostoliques.

La confession de foi est intitulée : "Confession de foi faite d'un commun accord par les français qui désirent vivre selon la pureté de l'Évangile de Notre Seigneur Jésus Christ".

C'est sur cette confession de foi communautaire qu'est fondée l'église. Et c'est le synode qui va gouverner l'église.

Pour la hiérarchie catholique, comme pour le système de la royauté de droit divin, c'est incompréhensible et très dangereux, car l'autorité supérieure disparaît. Or cette autorité fondait la stabilité, la légitimité de toute la structure de l'église et du royaume, donc de la société.

Ce nouveau système est dit "presbytérien synodal". Les églises locales désignent leurs délégués aux synodes régionaux, qui, eux, désigneront leurs délégués au synode national. C'est donc une pyramide d'assemblées délibérantes, les premières, à la base du système, étant les assemblées générales des églises locales, la plus haute, le synode national, qui ont chacune une partie du pouvoir de décision, leur pouvoir exécutif étant délégué à des conseils qu'elles élisent elles-mêmes, conseil presbytéral, conseil régional et conseil national.

On comprend que dans des régions comme l'Allemagne ou la Suisse, dans lesquelles le pouvoir était morcelé entre les villes autonomes, les duchés et principautés autonomes, le système protestant trouvait naturellement sa place. Il y avait en effet plusieurs centaines de lieux de pouvoir politique en Allemagne, ce qui a permis à Luther d'être protégé, notamment par Frédéric le Sage, prince électeur de Saxe qui le cacha dans son château.

Dans un pays centralisé comme la France, cette organisation apparaissait comme une folie.

### Réaction négative du pouvoir royal

La pagaille ! Un Roi de France digne de ce nom ne peut accepter cela ! François 1<sup>er</sup>, fut d'abord favorable aux idées des humanistes (On sait qu'il invita Érasme à Paris pour lui faire créer un collège trilingue, latin, grec, hébreu, alors que la Sorbonne interdisait le grec !, qu'il encouragea la traduction en français du nouveau testament par Lefèvre d'Étaples, contre lavis de la Sorbonne).

Il laissera sa sœur Marguerite d'Angoulême être tranquillement réformée, recevoir, cacher, protéger les humanistes et les réformateurs.

Mais lui, le Roi, s'éloignera des idées nouvelles dans les années 1530 puis deviendra persécuteur, notamment des Vaudois en 1535. Il maria son fils Henri II avec la nièce du pape en 1533, Catherine de Médicis, et donnera ainsi des gages au Pape alors qu'il s'allie aux princes protestants d'Allemagne et au musulman Soliman, pour combattre l'Empereur catholique Charles Quint.

Revenons à nos synodes si effrayants pour le pouvoir. Tellement effrayants que même Napoléon dans la loi de germinal an X (1802 articles organiques, qui ont organisé l'église réformée) les a institués en "trompe l'œil", (comme réunions des délégués de 5 églises consistoriales elles mêmes créées pour 6000 âmes), synodes qui devaient être tenus en présence du Préfet. Mais le gouvernement devait les autoriser et approuver leurs décisions.

Et il n'y avait pas de synode national !, ce qui enlevait tout intérêt à ces synodes régionaux puisqu'il manquait une tête à la pyramide.

Il n'y en aura donc aucun et il faudra attendre le 5 juin 1872 pour voir se réunir un synode national.

### Pour résumer

-Les synodes constituent la structure des églises réformées.

-Ils ont existé dès 1559 et jusqu'à l'interdiction de la religion protestante en 1685.

-Ils ont ensuite connu une existence clandestine, à partir de la réorganisation des églises protestantes et l'action d'Antoine Court modérateur du 1er synode national clandestin, à Monoblet dans le Gard en 1715. Pierre Durand convoqua le 1er synode du Vivarais en 1721.



Et il y eut ainsi au XVIII<sup>e</sup> siècle toute une série de synodes provinciaux et nationaux clandestins, ou non clandestins comme le dernier du siècle en 1793. Ils disparurent ensuite de 1793 jusqu'en 1872, 90 ans sans synodes !

### **Les difficultés de la vie synodale officielle au XVII<sup>e</sup> siècle**

Les synodes sont autorisés par l'Édit de Nantes, théoriquement annuels, mais ils se raréfient à partir de 1650 pour disparaître en 1681.

#### **La liste des synodes :**

- Document AN TT 276 bis 1651 / 1681 : 16 synodes en Vivarais en 30 ans.

-Arnaud I pp.568 et suivantes. Selon Arnaud, on ne connaît aucun recueil, même partiel, des synodes

provinciaux du Vivarais et Velay sous l'Édit de Nantes (1598 - 1685). Il y aurait 14 compte-rendus connus, de synodes pendant cette période.

Entre 1651 et 1681 Arnaud a recensé 27 synodes à partir de renseignements "d'un peu partout", donc presque 1 synode par an. Mais les comptes rendus n'existent pas tous.

Je vous propose de travailler ensemble essentiellement sur 3 synodes de la région (AN TT): Vernoux le 24 avril 1657 - Désaignes le 4 décembre 1675 - Vernoux le 2 octobre 1678

Pour ces 3 synodes nous avons 6 rapports, 3 des modérateurs et 3 des commissaires du Roi.

Car un synode se tient avec l'autorisation du Roi et en présence de son représentant !

*Extrait du rapport du modérateur au synode de Vallon 1681 :*

*Messieurs les commissaires ont fait les défenses suivantes:*

- 1) de ne s'assembler qu'en leur présence ni en colloque ni autrement.*
- 2) d'admettre les proposants étrangers du Royaume sans brevet de sa Majesté.*
- 3) de ne donner entrée ni voix délibératives qu'à ceux qui feront la preuve de leur députation.*
- 4) de ne communiquer de province à province sous quel prétexte que ce soit ni de recevoir à l'assemblée des ministres étrangers.*
- 5) de mettre dans la table les lieux interdits (ne pas les admettre au synode).*
- 6) de qualifier du nom d'église l'exercice des gentilshommes n'empêchant pourtant qu'on leur donne des ministres à leurs dépens.*
- 7) de ne faire aucune gratification et ne donner aucune récompense à ceux qui auront été relégués, exclus ou interdits, attendu qu'il n'y a assumption des causes en matières criminelle.*
- 8) de ne tenir le synode que 8 jours, celui de l'ouverture et de la clôture compris.*
- 9) Et généralement le synode a été exhorté de s'en tenir à tout ce qui est porté par les édits, déclaration et arrêts de sa Majesté.*

### **Voilà donc un 1<sup>er</sup> sujet : le contrôle des synodes**

#### **D'abord la liberté puis la présence d'un commissaire**

Commençons par le début ! L'art. 34 des articles particuliers de l'Édit de Nantes disposait : "En tous lieux où l'exercice de la dite religion se fera publiquement on pourra assembler le peuple même à son de cloche et faire tous actes...comme tenir consistoires, colloques et synodes, provinciaux et nationaux, par la permission de sa Majesté". (Permission donnée à l'avance)

En 1623 Louis XIII avait rendu obligatoire la présence aux synodes d'un commissaire nommé par lui, un officier de religion réformée. Et il fallait donc demander pour chaque synode la nomination de ce commissaire, donc demander une autorisation pour tenir chaque synode.... qui devenait ainsi une faveur accordée par le Roi !

Louis XIV (Roi en 1643) interdit les synodes nationaux, le dernier étant celui de 1659. Il s'en tint pourtant un à Loudun le 10 nov. 1660 (cf. Puaux) qui dura jusqu'au 10 janvier 1661. mais il ne fonctionna pas réellement, le commissaire royal signifiant à l'assemblée qu'il n'y aurait plus de synodes nationaux et les synodaux passant 2 mois à essayer d'éviter l'interdiction, en vain. Le Roi paya leur soumission

de 16000 livres de frais, le dernier cadeau ! On fit un jeûne le 25 mars 1661 !

En 1679, trouvant que les commissaires faisaient preuve de faiblesse dans les synodes, le Roi décida de nommer des commissaires catholiques.

#### **Premier point : vérifier la légalité du synode**

Un synode ne peut être ouvert sans la présence du commissaire.

Les églises sont listées par colloque, liste recopiée en début du rapport du modérateur.

On vérifiera les pouvoirs des gens qui sont réunis, en principe un pasteur et un ancien par église. Chaque participant doit être porteur d'une lettre d'habilitation.

#### **Ensuite on compose la table**

Nomination du modérateur et de son adjoint, du secrétaire et de son adjoint. (Homel était modérateur à Vernoux en 1657 et en 1678).

Et le commissaire veille de plus en plus sévèrement...car il est interdit de recevoir dans un synode les représentants des lieux où l'exercice du culte réformé a été interdit ou le temple démoli.

Or à partir de 1657 où on a démoli un 1<sup>er</sup> temple, on en démolira en tout 593 en France dans les 30 années suivantes, d'après un document établi en 1686 par Messire Lefèvre, docteur en théologie de la faculté de Paris, document intitulé :

"Liste des temples abattus depuis le règne de Louis le Grand". (Archives de la Société d'histoire du



protestantisme, Paris, mais ce document n'est pas complet)

Dans la seule année 1663 il s'en est démolit 141 !  
Ce document donne les 83 raisons de démolition. (On peut voir ce document au musée de Désaignes)  
Il faut donc comprendre que les synodes provinciaux ont progressivement disparu dans une grande partie de la France par disparition des paroisses.

Le Vivarais a été moins affecté par ces interdictions, à part Privas et son terroir en 1664 (expulsion des protestants). Mais entre 1683 et 1685 il y a eu 38 démolitions et interdictions de la RPR en Vivarais, la presque disparition des églises protestantes du Vivarais.

#### **Ouverture proprement dite des délibérations par le discours du commissaire**

En 1657 le commissaire est Charles d'Hilaire, Bailli des Vans, de la RPR, commis par le Comte du Roure. Le Comte a écrit un texte qui tient en 13 lignes dans le compte rendu du synode fait par le modérateur. Le Comte du Roure s'excuse presque :

*"Étant nécessaire, pour le service du Roi de commettre au Synode de Vernoux qui se doit tenir la présente année, quelque personne dont la probité et fidélité nous sont connues pour y assister de la part de sa Majesté, nous avons cru ne pouvoir faire de plus digne choix que de la personne de Noble Charles d'Hilaire, Sieur De Chauvert...de la ville des Vans..."*

A Désaignes en 1675 le commissaire est le Sr de Bornier, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Montpellier, protestant.

Dans son rapport il cite le texte de base du sermon au temple, Actes 20 *"prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau auquel le St Esprit vous a établi..."* comme s'il voulait les prévenir des ennuis à venir, et note le sérieux du pasteur Bermond de Marcolles qui s'est comporté avec *"toutes sortes de modération et a exhorté l'assemblée à l'obéissance..."*. On a l'impression qu'il est inquiet.

Ensuite il reconnaît que le synode a été différé, mais que c'est une occasion pour les protestants de montrer leur obéissance (!!), dont "ils ont donné des preuves si certaines et si assurées au milieu des désordres que quelques factieux avaient exécutés". Il s'agit de la révolte du Roure, autour d'Aubenas, à laquelle les protestants ne se sont pas mêlés. C'est aussi une façon de rappeler au Roi la fidélité des protestants. Ce qui confirmerait son origine protestante.

Dans le compte rendu du synode fait par le modérateur, la déclaration et les défenses (interdictions faites par le commissaire) nécessitent 50 lignes. Et l'autorisation s'est faite attendre ! Au lieu de septembre, le synode n'a pu se tenir qu'en décembre, et il faisait très froid avec de la neige qui a empêché ceux de la montagne de venir le 1er jour. De plus comme il faut un an complet entre 2 synodes, il n'y aura pas de synode en 1976 !

A Vernoux, en 1678, il faut 46 lignes pour transcrire le texte officiel, et quel texte !

*"...Monsieur le commissaire a fait un discours sur les incomparables vertus du Roi, sur l'obéissance, le respect et la fidélité que nous devons à Sa Majesté, tant par la considération de notre naissance et par les principes de notre religion, que par la reconnaissance que nous devons avoir des marques continues que nous recevons de la bienveillance de Sa Majesté, et après nous avoir exhortés vivement et fortement à nous acquitter de tout notre pouvoir à tous ces justes et légitimes devoirs, Monsieur le modérateur a répondu que la compagnie ne se départira jamais de l'obéissance et de la fidélité qu'elle doit à sa Majesté".*

De plus dans le rapport du commissaire, court, en 3 pages, il est dit que le synode devait se tenir le 18 octobre mais qu'il a différé de s'y rendre jusqu'au 21...selon l'ordre du marquis de Montanègre lieutenant du Roi en Languedoc *"pour des causes à lui connues et des considérations importantes au service de Sa Majesté"*.

Que font les synodaux convoqués pour le 18 ? Ils attendent pendant 3 jours !

#### **Déroulement d'un synode**

Les synodaux se réunissent matin et soir. Ils abordent tous les domaines de la vie religieuse.

#### **Formation**

Dès le premier jour, la Compagnie (nom que le synode se donne) s'occupe de la formation des futurs pasteurs, étudiants en théologie, pour lesquels le synode est un lieu d'examen. Ils sont les proposants au ministère, et chaque jour ils ont une composition à rendre (proposition latine, proposition française), et un groupe de pasteurs nommés par le synode apprécie leur prestation.

Le synode les admettra au saint ministère à la fin du synode si les examinateurs sont satisfaits.

Cette réception est un moment important car l'avenir est en jeu.

En 1657, ils sont 5 proposants. En 1675, encore 5. En 1678, aucun. Mais il y en aura 7 en 1681 !

#### **Discipline**

Les synodes règlent et rappellent les éléments d'un bon comportement des paroissiens :

- Règles de célébration des cultes : Rappel de se découvrir pendant la lecture de la Parole, les chants et la Cène, de s'agenouiller pour les prières. (Idem à presque tous les synodes)

- Rappel aux anciens de l'obligation d'être présents à chaque célébration de la cène.

- Sanctions contre les églises ou les personnes pour infraction, telles les absences ou les retards au synode ou les manquements à la discipline (un ministre peut être suspendu ou exclu).



## Réformation des mœurs

Beaucoup de synodes en ont traité car c'était l'un des objectifs fixés par le Roi. Le champion est celui de Désaignes en 1675 : plus de 10 % du compte rendu. Et c'est un chef d'œuvre littéraire !

Le synode constate d'abord *"l'extrême corruption qui règne dans le monde et en particulier dans les églises de cette province...malgré les marques visibles de la colère de Dieu"*.

Ensuite un chapitre concerne les ministres...*"qui auront à rendre compte des âmes qui se perdront par leur faute"*.

Puis les Anciens...*"qui sont les guetteurs avec des yeux ouverts pour découvrir le mal et y porter remède"*.

Enfin les membres des églises...*"qui doivent une fois pour toutes renoncer à tous les péchés criants tels que juréments horribles, blasphèmes exécrationnels, mépris de la Parole de Dieu, profanation du jour du repos, fréquentation des cabarets, excès de la colère, paillardise, luxure, danses, mascarades, passions, médisance...etc..."* "C'est une constance chez les protestants de penser que tous leurs malheurs sont la sanction divine de leur insuffisance religieuse, de leur manque de foi. Les protestants culpabilisent !

Étonnant ! Car c'est une attitude catholique de vouloir faire soi-même son salut...par les oeuvres... alors qu'il est offert au croyant par la Grâce.

(C'est ce qui se dit chez les protestants !)

## Jeûnes

Pour se mortifier et émouvoir Dieu, les synodes ordonnent souvent des jeûnes qui sont célébrés avec solennité dans toutes les églises.

Ainsi en 1610 pour la mort d'Henri IV.

En 1670, le synode d'Annonay ordonne un jeûne "car Dieu nous frappe de ses verges par des inondations extraordinaires...par la rébellion de séditeux qui ont causé des misères extrêmes (révolte du Roure)...ce sont nos péchés qui ont attiré ces châtements..."

Idem encore en 1675 au synode de Désaignes, jeûne général le dimanche avant Pâques

Idem encore à Vallon en 1681, et c'est un texte remarquable destiné à obtenir de Dieu d'arrêter le cours de nos maux en fléchissant le cœur de notre Roi. Les députés en larmes décident de s'employer à mettre fin aux vices des protestants, notamment :

- les juréments et blasphèmes ....passibles d'excommunication,

- la profanation du saint jour du repos (ni travail, ni voyages, divertissements, jeux de cartes, ivrognerie, gourmandise, chasse ou pêche) Et pour éviter cela on fera, outre 2 prédications, matin et après midi (des heures!) une prière 1 heure après la seconde prédication

- la conduite incorrecte dans le temple où il faut faire paraître "le deuil de l'église" dans ses vêtements et par un comportement d'humilité. (extraits)

**Réaction aux atteintes à la liberté religieuse souvent appelées, par discrétion peut-être, les affaires**

Il y en a de plus en plus : En 1657, le synode réagit par les moyens de droit qui existent :

Un habitant du Puy se plaint de l'enlèvement de son fils de 8 ans mis au couvent des Cordeliers. Le synode portera plainte aux pieds de sa Majesté.

Deux personnes de Boffres ont été maltraitées pour avoir embrassé notre religion. Le synode interviendra auprès de la chambre de l'Édit à Castres.

Homel (le modérateur) a été assigné devant le Conseil de sa Majesté par les hoirs du Sr de Rochemure pour la démolition de leur maison en 1629. Homel est chargé de défendre cette affaire en justice.

En 1657 à Vernoux, mais aussi en 1675, à Désaignes, l'affaire de Privas refait surface ! On réclame aux protestants les dommages et intérêts pour les démolitions faites à Privas lors du siège de 1629, 35 000 livres !!! (L'équivalent de 100 ans de travail d'un artisan qui gagnait en effet environ 1 livre par jour !). Le synode de Désaignes confie à nouveau l'affaire à des spécialistes, le Sr Jeune, notaire de Villeneuve de Berg, et à un groupe de 5 pasteurs, dont Homel.

Mais cela coûte beaucoup !

En 1678 ces atteintes à la liberté des protestants sont légion et on ne sait comment y répondre:

Exemples :

- L'église de Boulieu a été imposée pour régler les réparations de l'église catholique et elle se défend en justice mais cela coûte très cher. Idem à Vernoux, à Annonay.

- A la Batie de Crussol des catholiques visitent les malades protestants.

## Que faire? Le synode tente diverses solutions :

- D'abord nommer des inspecteurs des églises pour lutter contre les infractions aux règlements, et surveiller ce qui se passe dans les églises. (Une façon de maintenir des liens entre paroisses)

- Ensuite, demander au consistoire de Soyons de conseiller les paroisses en difficultés. Soyons c'est Isaac Homel !!. Tout se reporte sur lui. On sait que Homel était le fils d'un avocat au parlement du Dauphiné à Valence devenu adjoint en la sénéchaussée pour les enquêtes criminelles des causes de ceux de la RPR., député au synode national de Charenton en 1645.

Isaac Homel était très proche de son père qui l'avait formé au droit. Il connaissait par son père des membres influents à la cour du Roi, ce qui lui permit de se charger des problèmes juridiques des églises.

Dès 1678, il est le recours des protestants, mais on se demande comment il pourra faire face à tous les problèmes !... et on comprend qu'en 1683 il devienne le chef du mouvement de résistance

## Les conflits internes

Ils sont multiples et arrivent tous au synode :

- Même en 1678, où l'on sent venir la révocation, le synode doit régler des problèmes de répartition des bancs dans le temple de Vernoux, suite à un conflit entre la femme du juge et la famille du lieutenant Le synode nomme 2 commissaires qui régleront le litige en l'autorité du synode.



- Il y a les gens qui veulent se désunir d'une église pour se réunir à une autre. On nomme des commissaires qui étudieront et feront une proposition de décision au synode suivant

**Les conflits qui engagent l'église au dehors,** comme en a connu le synode de Désaignes en 1675 :

Il s'agit de l'affaire du Sr de Corbières, ministre de Baix. Il n'est pas présent à l'ouverture du synode. Un ancien de Baix, de Verclauze, porte "des plaintes graves et atroces contre de Corbières, contre sa doctrine et sa conduite". On n'en sait pas plus !! Le synode le convoque. Il ne vient pas et fait porter une lettre d'excuses pour son absence. C'est très grave ! Le synode nomme 2 pasteurs et 2 anciens comme commissaires, qui devront aller à Baix et informer en l'autorité du synode.

J'ai trouvé la suite dans Mours : Après leur enquête, ils suspendent de Corbières de son ministère jusqu'au prochain synode et font desservir Baix par les ministres voisins. Corbières se fait alors catholique. Le Clergé accuse les 4 commissaires d'avoir fait un colloque sans la présence d'un commissaire du Roi. D'Aguesseau ne les suit pas mais il constate que les commissaires ont violé les ordres du Roi en faisant desservir Baix par les ministres voisins. C'est interdit depuis 1666 !

Un arrêt du Conseil du Roi en 1676 casse la décision des commissaires, frappe les 2 commissaires pasteurs d'interdiction et les condamne à une amende ainsi que les pasteurs qui sont venus prêcher.

Il faudra plus d'un an à Homel pour obtenir la levée des interdictions, ce qui permettra aux 2 pasteurs, Janvier et Thomas, d'être à nouveau au synode de Vernoux en 1678. Mais ils ont eu des frais énormes et pas de salaire. Le synode leur alloue un dédommagement.

Les exemples de ce type sont nombreux. J'ai cité celui-là parce qu'il s'est passé dans les synodes dont nous avons les rapports.

#### **Les nominations des pasteurs**

C'est un gros problème de "donner" (c'est le mot employé) un pasteur à une église, ou une église à un pasteur. D'autant plus que les églises peuvent demander - et c'est la règle - le ministère d'un pasteur qui lui convient et qu'elle a souvent déjà contacté.

Ces nominations se font, semble-t-il, assez facilement, d'autant plus que des pasteurs restent longtemps au même endroit. Homel 35 ans à Soyons, Blanc 24 ans à Pierregourde

Cependant à Vernoux en 1678, à Vallon en 1681, le synode dit "affecter les ministres jusqu'au prochain synode", clause qui ne se trouvait pas dans les synodes précédents.

Je vous sou mets cette explication : Le Roi avait interdit en 1666 aux ministres de prêcher hors de leur résidence, empêchant ainsi les pasteurs de prêcher dans une annexe.

Le synode avait trouvé une parade : Un pasteur nommé pour un an pouvait être affecté l'année suivante dans l'église voisine, ancienne annexe qu'il n'avait plus le droit de desservir.

Cette interdiction de 1666 faisait suite à une demande de l'assemblée des évêques qui fit toujours pression sur le Roi pour obtenir de lui des restrictions aux libertés : fermeture des universités et des académies protestantes, des chambres mi-parties, interdiction de pasteurs étrangers, participation des protestants aux frais de l'entretien des églises catholiques, interdiction pour un catholique de se faire protestant ce que n'accordait en effet aucun édit, avantage pour un protestant qui abjure de ne pas payer ses dettes pendant 3 ans, etc... Tous ennuis que les protestants vivaient au jour le jour !

#### **Et des tas de sujets que je ne peux que citer :**

- les gages des pasteurs
- les demandes de modification des limites des paroisses ; Important pour leurs revenus... et pour la commodité des paroissiens
- les pasteurs qui demandent un congé pour cause de santé
- ceux qui veulent partir dans une autre région, ou venir en Vivarais
- les archives : Les synodes ont toujours veillé à nommer des responsables de la conservation des actes des synodes, car ils sont la loi commune et ils doivent être portés à chaque nouveau synode. En 1678 on ordonne d'installer dans chaque consistoire (paroisse) un coffre-fort destiné à recevoir tous les papiers de l'église, avec 2 clés, une pour le ministre, une pour le syndic du consistoire.

#### **Un cas typique du laminage du peuple protestant par l'argent : La caisse de Péllisson**

On y trouve même une comptabilité de ce laminage. Paul de Péllisson, fils d'un conseiller protestant à la chambre de l'édit de Castres, se rendit célèbre par une Histoire de l'Académie française où il entra en 1652. Il abjura en 1670, peut-être pour sortir de prison où il était en tant qu'ami de Fouquet. Il devint abbé de 2 abbayes et reçut un prieuré. Donc, devenu très riche, il géra la caisse qui porte son nom, chargée d'acheter les abjurations des protestants. Elle fit merveille dans les années de nos deux derniers synodes, 1675 et 1678.

Le bilan de cette caisse au bout d'une dizaine d'années décompta 50 830 conversions coûtant en moyenne 15 F., soit un total de 725 000 F (cf. Puaux, tome 6). C'était beaucoup moins cher et plus rentable que les actions militaires de Louis XIII ! Le Pape Innocent III lui envoya un bref de félicitation.

Voilà un exemple de l'usure du peuple protestant, usure évidente et certainement inévitable dans le climat de brimades qu'ils subissaient !

Il semble que la caisse n'ait pas eu beaucoup de succès en Vivarais.

L'histoire de Péllisson a une fin heureuse (si l'on peut dire), écrite par le curé de Versailles : Péllisson serait mort en refusant les sacrements de l'église catholique ! (p 139 Huguenots A.N. 1985)



### **Les enterrements, sujet dont on ne parlait jamais dans les synodes sous le régime de l'Édit de Nantes**

Le pasteur, officier d'état civil, inscrivait le décès sur les registres du consistoire. Faire une prière ou une prédication était interdit par la discipline "afin de prévenir toute superstition".

La chose ne posa aucun problème en Vivarais, selon Mours, et aucun synode n'a eu à en traiter.

Le cortège qui suivait le cercueil pouvait d'ailleurs réunir protestants et catholiques. Il y avait souvent un cimetière protestant, à défaut un coin du jardin convenait.

Mais en 1663, le Roi interdit aux protestants d'enterrer leurs morts dans la journée et limita à 12 le nombre de personnes du cortège funèbre. Puis en 1666 et 1669 il chassa les protestants des cimetières (cf. Protestantisme et liberté en France au XVII<sup>e</sup> siècle, éd La Cause)

Or les synodes n'abordent toujours pas ce problème !

Je pense que les protestants mettaient ainsi en pratique la thèse n°8 affichée en 1517 par Luther : "Les canons pénitentiels ne s'appliquent qu'aux vivants ; Et d'après eux, rien ne doit être imposé aux morts".

Donc les problèmes d'obsèques sont secondaires car les vivants n'ont pas à prier pour les morts dont le salut dépend de ce qu'ils ont vécu eux-mêmes.

Personne n'intervient donc dans les synodes sur ce sujet déjà traité en 1517.

Il faut dire que ensevelir un défunt regretté dans le jardin familial était bien plus convivial que dans un cimetière !

C'est le Réveil (après 1820) qui reprit la tradition catholique de prêcher lors des funérailles, afin de tirer parti d'un moment où l'on peut toucher beaucoup de gens et donc faire de l'évangélisation.

### **Enfin un mot sur les finances !**

Les églises paient elles-même leur pasteur. Mais les fonds rentrent mal. A Désaignes en 1675 on nomme des syndics solvables dans chaque paroisse pour l'exaction, au nom du consistoire (conseil presbytéral) des deniers destinés à l'entretien des ministres. Le frère du pasteur de Romieu, désagnois, était exacteur des protestants.

Un pasteur gagnait entre 300 et 600 livres. Il y avait une trentaine de pasteurs en Vivarais.

Et que deviennent les *"pauvres ministres qui à cause de leur vieillesse ne peuvent plus servir leur église"* (Vernoux 1657). Le Commissaire donne la solution retenue : Prélever sur le prorata du "sol par livre". (Explicité ci-dessous). Il faut dire qu'il est protestant... et cotisant !

Pour les frais communs, les églises sont imposées par un système appelé "imposition du sol par livre", proportionnelle à ce qu'elles donnent à leurs ministres.

En 1678, on charge l'église d'Annonay de recevoir toutes les impositions de la province, à charge pour elle de régler ensuite les créanciers. Et les églises qui ne s'acquitteront pas de leur quotité seront privées du service du ministre qui cessera toutes ses fonctions !

Quels créanciers ? En 1678 il y en a beaucoup : des hommes de lois, ou des gens contre lesquels on a perdu un procès, mais aussi un pasteur en retraite, ou sa veuve, ou un prêteur qui a rendu service lors d'une dépense exceptionnelle des églises, etc..... C'est ainsi que la province doit plus de 500 livres à Mr de Galinnières, depuis des années. Il assigne Vernoux, lieu du synode, au paiement !

On est aux abois et on commence par lui envoyer des remerciements pour sa patience.

Ensuite on charge Annonay d'emprunter jusqu'à 500 livres pour un premier versement, qui sera suivi d'autres, pris sur l'imposition du sol par livre et Soyons devra faire face au procès intenté par de Galinnières !

Le texte ne dit pas pourquoi on doit tant d'argent à Mr de Galinnières. Mais il y a une explication. La voici, à partir d'un fait divers : 2 arrières-petits-enfants d'Olivier de Serres, Antoine et François, 10 ans et 12 ans, étaient à l'école catholique de Villeneuve de Berg. Le régent était un homme honnête et sérieux. !

Mais la pression était grande sur les enfants de nobles. Le 12 mars 1678, Antoine fut emmené dans le couvent des capucins. Sa mère ne parvint pas à le retirer alors qu'il avait moins de 14 ans (ordonnance de 1669 permettant d'enlever un enfant à ses parents protestants pour l'élever en catholique à l'âge minimum de 14 ans, âge qui sera abaissé à 7 ans en 1681). Constantin de Serres, prudent, retire donc son fils François de l'école de Villeneuve et le place chez un pasteur à Loriol puis à Montélimar. Pourtant un jour, François est emmené au séminaire de Viviers, et abjure. Le père intervient auprès de la cour de l'État de Grenoble. En vain, malgré l'action en conseil du Roi de l'avocat Loride de Galinnières. Les 2 enfants enlevés furent scolarisés chez les jésuites d'Avignon.

Ceci nous explique pourquoi de Galinnières est créancier des églises. Il a souvent plaidé pour elles et les paiements qu'il réclame sont très anciens. Déjà, en 1660, le pasteur Agussi, de Désaignes, emprisonné pour avoir porté secours à une fille protestante que l'on voulait marier de force à un catholique, avait été défendu devant le conseil du Roi par de Galinnières ! Et Arnaud explique que de Galinnières a été chargé par le synode (impuissant) de Loudun, (du 10-11-60 au 10-01-61) de la poursuite des procès des Réformés devant le Conseil du Roi.

Un brave homme d'avocat qui continue de défendre ses coreligionnaires...sans être payé !

Ces procès coûtent très cher. Ils ont ruiné les protestants, même si les synodes s'efforcent de répartir les frais sur toutes les églises.

Pour que l'histoire ait une fin, je vous dis ce que devinrent ces enfants enlevés de leur famille à 10 et 12 ans. Antoine resta catholique. Beaucoup de familles nobles en avaient assez d'être écartées de la vie publique à cause de leur religion protestante.

François disparut en 1680 (2 ans après son enlèvement). Son père fut condamné en février 1683 à payer 3000 livres d'amende et privé de l'exercice du culte protestant dans son fief du Pradel "pour avoir fait enlever un enfant catholique éduqué au frais de sa Majesté dans un collège de jésuites". C'est ainsi que le seul fief protestant du Vivarais perdit son droit à exercer le culte protestant.



Le nom de François figurera en 1685 sur une liste de personnes sorties de France avec la mention "fils de famille, a quitté le royaume". (A.N. TT 252, 253)

### **Encore un dernier mot, sur les imprévus, les croche-pieds...**

Vernoux 1657 : Arnaud cite un texte d'après lequel le prêtre Gilles le Féron est allé à Vernoux la veille du synode pour poser des affiches proposant aux pasteurs des "cartels de défi", dans un local qu'il avait préparé pour ces controverses. Il assista au culte tenu la veille du synode devant 4000 personnes dans un pré. Le commissaire (protestant) refusa que la controverse ait lieu "à causes des mauvaises suites que ces disputes peuvent avoir" dit-il.

- La même chose s'est produite en 1674 au synode du Cheylard et là aussi le commissaire s'est opposé à la confrontation.

- Arnaud en cite encore en 1672 à Chalencon et en 1673 à Vals.

- Mais il ne cite pas ce que le commissaire écrit dans son rapport sur le synode de Vernoux en 1678: Le commissaire fait état de la venue le dimanche 25 octobre de controverses proposées par "Messieurs les missionnaires de Monseigneur l'Évêque de Viviers" et écrit qu'il a "enjoint aux ministres de se contenir dans toute la modération prescrite par les édits de sa Majesté, ce qui a été fait". Le synode a donc du écouter les missionnaires "officiels" et se taire !

Les protestants sont écrasés.

Le rapport du modérateur ne dit rien de la venue de ces missionnaires ! Qu'en penser ? Que le modérateur n'accepte pas cette intrusion qui ne concerne pas le synode ? Une façon de résister... par le silence, en paix et sans violence ! Mais la journée a été entièrement occupée par cet imprévu.

### **Pour conclure**

Je voudrais simplement dire, si vous en êtes d'accord, l'impression que me laisse ce parcours parmi les synodaux du XVII<sup>e</sup> siècle.

Ces 3 synodes nous montrent une Église qui fonctionne, dans le respect de la légalité : Elle forme, entretient ses ministres et ses retraités, assure la vie religieuse des paroisses, et cela jusqu'à la veille de la révocation.

Le dernier synode été celui de Vallon en 1681. Je pense qu'on ne peut pas considérer la réunion de Chalencon de 1683 comme un synode car je doute qu'elle se soit tenue en présence d'un commissaire du Roi.

C'est la formule de clôture du rapport du modérateur du synode que je voudrais vous relire pour terminer, la voici :

*"Les censures ayant été faites en charité, la compagnie, après avoir rendu grâces à Dieu, s'est séparée en paix le... suit la date"*

La formule est la même à la fin de chaque synode.

Je pense que les censures dont il est question sont l'approbation du compte rendu par les synodaux et les remarques réciproques qu'ils s'adressent (une sorte d'évaluation de la session !). Il est probable que les secrétaires rédigeaient au fur et à mesure les décisions prises et que le compte rendu était lu pour approbation. Les rapports des synodes sont écrits d'une seule main, semble t'il.

*"Les censures ayant été faites en charité, la compagnie, après avoir rendu grâces à Dieu, s'est séparée en paix le ..."* Il émane de cette formule...et de sa répétition à chaque synode ...et même... de son laconisme, (3 mots: séparée en paix) une impression de force et de confiance...

Ces protestants, sous la menace permanente, continuent pourtant à exercer leur religion, avec une certaine sérénité, dans les formes de la tradition protestante, mettant en pratique le texte évangélique *"rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu" mat 22 v. 21*

Ils sont écrasés de problèmes mais rien dans leur comportement n'indique la peur ou la panique. Ils sont toujours présents, identiques à eux-mêmes dans leur comportement.

Le Peuple protestant est bien présent.

Dans les synodes, il se ressource car les députés, le pasteur et l'ancien, reviennent dans leur église avec la force qu'ils ont reçue, pour la transmettre aux paroissiens.

Ils restent fidèles au Roi, (ce qui importe peu...), mais surtout fidèles à eux-mêmes, et vont le rester après la Révocation. Il faut dire qu'en 1678 le temps leur est compté, même s'ils ne le savent pas. Car c'est seulement 5 ans plus tard que Homel sera roué et tous les temples du Vivarais détruits.

Je pense que la résistance qui aura lieu, malgré les dragonnades et les abjurations, 5 ans après le synode de Vernoux, sera la manifestation de cette fidélité à eux-mêmes.

Ils continueront cette fidélité dans la clandestinité après 1685. Les prédicants, comme le désagnois Jean-Paul Ebruy, sont les dignes fils des synodaux du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les protestants continueront, dans la clandestinité, à rendre grâces à Dieu et à rester en paix, même dans les pires difficultés.



## Le Musée municipal de Désaignes, puis la maison de la famille de Romieu

*Un conseil: Acheter la cassette audio "Complaintes des huguenots", les cassettes vidéos sur la vie rurale vivaroise, la plaquette "Ebruy" (document d'archives de Genève), des cartes postales, etc...*

**Gabriel de Romieu** a été nommé pasteur à Désaignes en 1675. Après la répression de la révolte pacifique de 1683, il partit en Suisse où il devint pasteur à Bienne. La maison est celle de son frère, apothicaire et exacteur des protestants.

Le manteau de la cheminée porte un écusson présentant une besace et une coquille. Les de Romieu ont fait des pèlerinages. Ce sont des "Roumis" (chrétiens).

## L'assemblée du Peysson, 6 juin 1756, dernière assemblée ayant connu l'intervention de l'armée.

Nous nous rendons sur le lieu probable de tenue de cette assemblée de 4 à 5000 personnes. Les documents qui la concernent, (A.N. TT 440) sont très riches.

**11-06-1756** : État des lieux par Dumolard qui constate le sol foulé, l'emplacement de la chaire, etc.

**12-06-1756** : Interrogatoires par Dumolard.

**14-06-1756** : Lettre de Dumolard à St Priest (Intendant du Languedoc) qui demande la sévérité.

**04-08-1756** : Lettre de St Priest à St Florentin (cour du Roi). Que faut-il faire, "uniquement constat et amendes, comme on le dit ...ou autres choses ..."?

**14-08-1756** : Réponse de St Florentin : "Sa Majesté pense qu'il faut faire un exemple, donc arrêter les responsables."

**Jugement du 28-08-1756** : Des amendes (3000 livres et 300 livres de frais), mais "un sursis d'un mois pour le jugement des personnes reconnues".

**27-09-1756** : Lettre de St Priest à St Florentin : Il s'est dessaisi du dossier entre les mains du Duc de Mirepoix, nommé par le Roi responsable des affaires de la RPR en Languedoc.

Les rapports et courriers échangés entre Tournon, Montpellier et la cour du Roi témoignent de l'hésitation des autorités entre répression et tolérance, cette dernière étant finalement préférée par le Roi, contre l'avis de ses représentants locaux. (Cf. Chemins huguenots de l'Ardèche t. 2).

*Les personnes intéressées par ces documents peuvent les demander à J. Bernard, Désaignes.*

*Lettre écrite à M. de Lempis par les ministres du Vivarais, datée du Désert le 6 juillet 1756 (AN TT 440-142)*

*Cette lettre participe à la réflexion des autorités quant à l'attitude à adopter envers les huguenots. Elle réaffirme l'inutilité de la violence. Elle a certainement contribué à la décision de tolérer les assemblées.*

*Monsieur,*

*Nous prenons très humblement la liberté de vous exposer nos justes craintes.*

*Depuis quelque temps les troupes sont rendues dans nos assemblées pour les dissiper ; Nous leur avons toujours cédé le pas et nous n'avons cessé d'exhorter les peuples à la soumission qu'ils doivent au Roi et à ceux qui parlent de sa part, de s'éloigner promptement et de ne parler aux troupes qu'avec beaucoup d'attention et de respect.*

*Mais, Monsieur, quels que soient nos soins, l'attention respectueuse et soumise des principaux et la bonne volonté des peuples, nous craignons toujours que quelque méchant séduit et aposté par nos ennemis n'occasionne quelque dispute et que d'un mot dit avec aigreur, de quelques démarches peu mesurées, il ne s'élève un orage bien dangereux pour toute la province et surtout pour nos pauvres frères dont la fidélité et l'innocence ne seraient point alors une sauvegarde suffisante, et ne causent enfin des maux dont on ne peut prévoir ni la durée ni l'étendue.*

*Il est assez constaté depuis longtemps que nous faisons des assemblées, qu'elles ne peuvent être ni pernicieuses à l'État, ni nuisibles à la tranquillité de la province, au contraire, leur effet naturel et constant est d'éclairer les peuples et de les rendre pieux, vertueux et fidèles sujets.*

*L'inutilité de l'arrivée des soldats est assez évidente par la continuation des assemblées dont le peuple ne peut se passer, dans des temps et dans des lieux où nous ne pouvons être troublés.*

*Daignez, Monsieur, prendre en considération un objet si important. Nous espérons de votre charité, de votre sagesse, de votre équité, de vos sentiments généreux et bienfaisants que ..... vous pourrez d'un seul mot lui conserver la tranquillité et dissiper les alarmes et les dangers imminents qui ne peuvent que pénétrer de douleur tous les fidèles sujets.*

*Nous avons l'honneur d'être.....*

*Ministres du Vivarais*

*(Il y avait alors 4 ministres en Vivarais : Blachon, Coste, Peirot et Vernet)*



# Vallon,



## Champagnac, la Baume Tranchade

31 août 2002, Odette et Marc Autrand, Pierre Roudil

Nous allons voir quelques épisodes de l'histoire protestante du XVII<sup>ème</sup> siècle et comment s'est réorganisée l'Eglise Réformée de Vallon tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle.

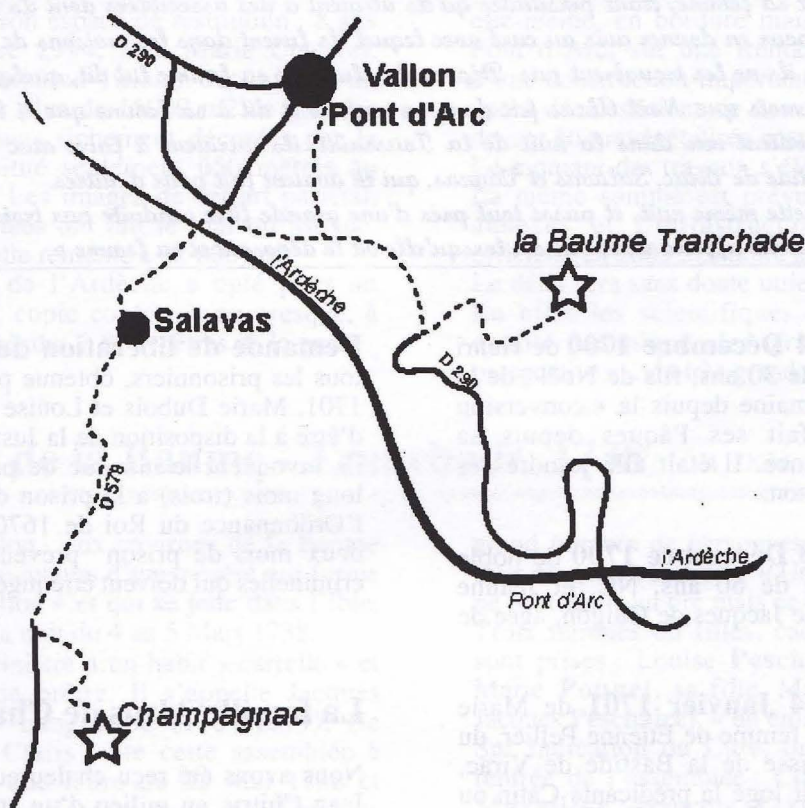
- accueil à la place de **Salavas** ; visite à **Champagnac** où une assemblée d'Inspirés a eu lieu le 31 Octobre 1700.

- au départ du sentier de la Baume Trauchade, **projet de restitution de la grotte Chauvet** présenté par Jacky Reyne.

- l'assemblée de la **Baume Trauchade** du 4-5 Mars 1738 surprise par les soldats et le procès qui suivra.

- visite de **Vallon** commentée par Monsieur Pierre Roudil des amis de l'Histoire de Vallon. L'emplacement de l'ancien Temple, la rue du Barry, l'asile agricole, la Mairie Château et ses tapisseries.

- le **Temple de Vallon**. sa construction, les protestants au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'asile agricole.





## L'assemblée du 31 Octobre 1700 à Salavas ; Champagnac. AD07 25 B 12.

La simple lecture des interrogatoires nous renseigne sur cette assemblée de Champagnac et sur d'autres qui auraient pu avoir lieu dans les gorges de

l'Ardèche avec comme prédicantes Marie et Catin déjà connues à Vals et réfugiées dans la région de Vallon depuis les derniers jours du mois d'Août.

*Interrogatoire du 19 Novembre 1700, au château de Salavas par St Ange Robert Dumolard, commissaire subdélégué de l'Intendant du Languedoc, Monseigneur de Basville.*

*Guillaume Sauzède, travailleur de terre, de la paroisse de Salavas, âgé de 40 ans :*

*« le Dimanche 31 Octobre dernier, veille de la Toussaint, s'étant aperçu que son âne manquait dans l'écurie. Il partit de sa maison avec sa femme et sa fille, demi heure dans la nuit, pour le chercher dans les endroits où il avait accoutumé de le faire paître, et comme ils furent allés avant dans la plaine, au dessus le dit lieu de Salavas, séparés pour le trouver, ils virent des hommes qui sortaient de tous les côtés par troupe, et bandes de deux, trois, de quatre, même de cinq et six, venant du lieu de Salavas et se rendant dans le grand chemin de Barjac, les hommes en nombre de plus de quarante, dont le déposant fut effrayé, y ayant reconnu le nommé Jean Alzas du lieu de Salavas auquel il demanda s'il y avait quelque chose de nouveau et où il y allait ; sur quoi Alzas lui répondit qu'il allait au lieu appelé Champagnac dans lequel sont situées des maisons à l'extrémité de la paroisse de Salavas et y reconnu encore le fils aîné de Noël Alzas. Dit que sa femme lui dit avoir reconnu le dit Jean Alzas et Etienne Loubart du lieu de Salavas. Sur quoi, lui et sa femme, étant persuadés qu'ils allaient à des assemblées dont ils avaient entendu parler, retournèrent à Salavas pour en donner avis au curé avec lequel ils furent dans les maisons de Noël et de Jean Alzas et de Etienne Loubart où ils ne les trouvèrent pas. Dépose de plus que sa femme lui dit, quelques jours après, savoir le cinquième du présent mois que Noël Alzas fut dans sa maison et dit à sa femme que si l'un ou l'autre venait à découvrir ceux qu'ils avaient vus dans la nuit de la Toussaint, ils auraient à faire aux nouveaux convertis de Vallon, Lagorce, la Bastide de Virac, Salavas et Vagnas, qui en avaient fait périr d'autres. Dépose enfin, avoir vu cette même nuit, et passé tout près d'une grande fille conduite par trois hommes dont deux la tenaient sous le bras, laquelle affecta de se baisser lorsqu'elle vit le déposant et sa femme »*

**Interrogatoire du 14 Décembre 1700** de Henri Alzas de Salavas, âgé de 30 ans, fils de Noël ; de la religion apostolique romaine depuis la « conversion générale », n'a pas fait ses Pâques depuis sa conversion par négligence. Il était allé joindre ses mules à la raze de Sampson.

**Interrogatoire du 13 Décembre 1700** de noble Pierre de Guigon, âgé de 60 ans, NC, et Jeanne d'Acorat, veuve de noble Jacques de Guigon, âgée de 51 ans.NC

**Interrogatoire du 4 Janvier 1701** de Marie Dubois, âgée de 40 ans, femme de Etienne Pellier, du lieu de la Crotte, paroisse de la Bastide de Virac, NC ; soupçonnée d'avoir logé la prédicante Catin ou Marie ; Antoine Brunel et Blisson et Dubois le cadet l'auraient conduite avec un homme de Vals, sur une mule.

**Interrogatoire du 24 Décembre 1700**, de Jean Alzas, âgé de 65 ans, de Salavas, nie être allé à la Baume Doulent pour une assemblée.

**Interrogatoire du 14 Décembre 1700**, de Jean Peschier, dit menany âgé de 26 ans, maître chirurgien, de Vallon : accusé d'avoir logé dans sa maison de Vallon une fille venant de Vals, d'être allé à l'assemblée en traversant l'Ardèche en bateau. A ouy (entendu) parler d'une assemblée à Vals (Juillet 1700).

**Demande de libération du 6 Janvier 1701** de tous les prisonniers, obtenue pour tous le 24 Janvier 1701. Marie Dubois et Louise Pellier sous condition d'être à la disposition de la Justice. Dans leurs lettres, ils invoquent le manque de preuves et le séjour de long mois (trois) à la prison de Pont saint Esprit et l'Ordonnance du Roi de 1670 qui prévoit au plus, deux mois de prison préventive pour les affaires criminelles qui doivent être jugées en priorité.

Marc Autrand

### La famille Alzas de Champagnac :

Nous avons été reçu chaleureusement par Monsieur Jean Chitry, au milieu d'un stage de musique, dans ce mas probablement très ancien, situé à proximité d'anciens tracés romains. Il est habité à la fin du XVIIe siècle par Jean Alzas, mais d'autres branches de cette famille habitent les mas de Chauvieux et de Salavas (ou de Gravières) proches de la Tour du Moulin

Samuel Mours situe à plusieurs reprises la famille Alzas dans l'histoire protestante : d'une part, dès les premières années qui suivent la Révocation, un Alzas accompagne les frères Arzac de Beauvert dans les toutes premières assemblées, un autre est interrogé à la suite de l'assemblée de 1700, Noé Alzas est à la tour de Constance en 1705.



Plus tard, en mai 1729, Jean Alzas, facturier de laine de Salavas, »soupçonné d'être prédicant est enfermé à Montpellier, on trouve sur lui des copies de prières pour, dit-il prier Dieu journallement, il nie être prédicant, refuse d'avouer qu'il a assisté à des assemblées. il adresse une supplique à l'Intendant à laquelle il joint une attestation du curé de Salavas : « Je certifie que Jean Alzas appartient à une honnête famille de cette paroisse et que pendant le temps qu'il y a demeuré, il n'a été convaincu d'aucun crime qui mérite la prison ni autre punition corporelle » ; Alzas mourut en prison.

Les Alzas se retrouvent dans les registres protestants de Salavas et j'ai trouvé en particulier un couple Jean Alzas (fils de Pierre et Anne Claron) qui épouse en Suisse (à Nyon) Marie Suchet (fille de Jean et de Marie Malzieux). Les deux conjoints sont dits originaires de Chauvieux, à Salavas. Le mariage avait

été béni par le pasteur Guichard le 25 mars 1781. L'année suivante, le pasteur Encontre baptise Pierre Alzas fils de ce couple qui n'a pas dû rester en Suisse. Dans ce même registre et en cette période de relative tolérance les témoins sont cités : Jean-Paul Alzas de Champagnac apparaît à plusieurs reprises. L'inscription dans une pièce de cette maison de quelques lignes du cantique de Zacharie semble remonter au XVIIIe. En effet, ce cantique a été mis en rimes et musique en 1705 par Pictet alors que le cantique de Siméon accompagnait déjà les Psaumes à la fin du XVIe siècle. Les lignes peintes correspondent au deuxième couplet tel qu'on le retrouve dans « Psaumes et Cantiques » du XIXe et même dans le Louange et Prière. L'évocation du Soleil de Justice se retrouve aussi au XVIIIe (dessin dans la Tour de Crest). Odette Autrand

## Le projet de restitution de la grotte Chauvet

La grotte Chauvet et son espace de restitution : 8 ans déjà, le 18 Décembre 1994, Jean Marie Chauvet, Elyette Brunel et Christian Hilaire découvrent un immense ensemble de plus de 15000 m2 de galeries et de salles souterraines richement décorées par la main de l'homme, situé seulement 650 mètres au Nord du Pont d'Arc. Les images de cet art pariétal, magnifiques, diversifiées ont fait le tour du Monde. La grotte est unique, elle remonte à 32 000 ans.

Le Conseil Général de l'Ardèche a opté pour un espace de restitution, copie conforme ou presque, à bâtir au lieu-dit de la Mathe, à 800 mètres de la grotte

elle-même, en bordure mais hors du site classé du Pont d'Arc, sur une trentaine d'hectares. Il s'agit d'une construction importante de 7000 m2, à réaliser après décaissement de la colline et pour l'essentiel devant être revégétalisée ensuite.

Le montant des travaux s'élève à 30 millions d'euro. La même somme est prévue pour les équipements annexes et l'infrastructure routière. Ouverture officielle en 2005.....à notre avis un peu après.

Le délai sera sans doute utile pour affiner le message. En effet les scientifiques restent médués par la qualité technique des gravures, la maîtrise des perspectives... du très grand art. *Jacky Reyné*

## L'assemblée de la Baume - Trauchade 1738 A. D.34, C. 205

Dans les bois de Vallon, aux environs de la Baume Trauchade, « sur les hauteurs d'une rivière qui forme un long et affreux vallon » et qui se jette dans l'Ibie, une assemblée a lieu la nuit du 4 au 5 Mars 1738.

**L'assemblée :** le Ministre a un habit « carrelé » et un collet ou rabat de prêtre. Il s'appelle Jacques Rivière, Pasteur du Languedoc (1704-1779), (le pasteur Barthélémy Claris cite cette assemblée à Antoine Court dans une lettre du 28 Mai 1738 et nomme le ministre). Le lecteur, peut-être François Alzas, est à côté de lui. Une lampe et deux chandelles éclairent la Baume où 400 personnes se sont rassemblées.

**Le curé de Vallon :** L'Evêque de Viviers avait décidé de changer de paroisse le curé Charay à la suite de nombreuses plaintes qui lui reprochaient son hostilité aux Nouveaux Convertis. En revenant de confesser un malade, sur les 7 heures du soir, « pour donner entièrement essor à sa haine implacable », il signale l'assemblée au sieur La Veissière, capitaine au régiment de Cambrési, commandant à Vallon.

**L'assemblée surprise :** Monsieur de la Veissière, avec sa compagnie arrive au lieu d'assemblée. Un

grand nombre de personnes avaient pris la fuite par trois ou quatre endroits. « Un soldat en arrête un qu'il ne peut tenir, lui tire mais ne le blesse point ».

Trois femmes ou filles, cachées dans les buissons, sont prises : Louise **Peschier** (femme de **Pouget**), Marie **Pouget**, sa fille, Marie **Dugas** ( femme de Jacques **Peschaire**), « un enfant à la mamelle ».

Sur indication du Curé, on attend les gens à leur rentrée de l'assemblée : Claude **Salavert**, valet de **Mazellier**, François **Alzas**, Françoise **Massot** (femme d'Anthoine Ollier, chirurgien ; bisaïeule de Jules Ollier de Marichard), Jean **Silhol**, de Lassesac.

### Instruction par le subdélégué Dupuy de Villeneuve de Berg

**Bonnaud**, précepteur de la jeunesse, a entendu **Alzas** exhorter à la mort Jeanne **Ollier** à la manière des Calvinistes (pourtant le curé le prenait pour le plus zélé des catholiques)

**Alzas** se dit de religion protestante, Claude **Salavert**, 24 ans, se dit « papiste »,

Marie **Pouget**, protestante comme sa mère, Louise **Peschier** cherchait une brebis  
Marguerite **Dugas**, R.P.R. cherchait aussi une brebis.



Françoise Massot était protestante. Jean Silhol se dit catholique.

Ils sont en détention à Beauregard.

François Alzas chante des Psaumes et reçoit des coups de canne du commandant du château. Les prisonniers sont dans « la dernière misère ».

Louise Françoise Dupont, épouse d'Antoine de Roure de Brizieux habite Valence et leur apporte des vivres et des matelas. Son frère, le Comte de Vallon, capitaine des gardes françaises à Paris, adresse un placet au Comte de St Florentin en leur faveur.

## Visite de Vallon avec Pierre Roudil,

A l'issue d'un repas tiré des sacs que nous avons pris à l'ombre ou au soleil selon les goûts de chacun, dans le parc municipal de Vallon, nous avons accueilli Pierre Roudil, qui est président de l'association des *Amis de l'Histoire de la Région de Vallon*, pour nous permettre de faire mieux connaissance avec quelques événements parmi tous ceux qui ont marqué la vie sociale et religieuse de cette commune du Bas-Vivarais.

Nous étions alors placés au pied de la colline du Chastelas sur laquelle on aperçoit les ruines de l'ancien château seigneurial. Pierre Roudil a évoqué l'histoire de ce *castrum*, de sa création jusqu'à sa démolition lors des guerres de religion. Ce château fut reconstruit dans la plaine, de 1629 à 1639, par les protestants vallonnais qui avaient été condamnés à cette tâche par le Roi Louis XIII lui-même « pour les punir de leurs exactions passées ». C'est le Château-Mairie actuel. La discussion permit d'aborder quelques points de l'histoire de cette période difficile et de préciser notamment quelques mots. Ainsi pour ne prendre qu'un seul exemple, le matin même nous avons visité la baume Tranchade, lieu de culte protestant pendant la période du Désert, sur la commune de Vallon. Notre guide nous a fait remarquer que ce nom n'avait pas grande signification car, de notoriété publique, rien n'y est ou n'a jamais été « tranché ». En réalité, son véritable nom est « la baume Trauchade ». Dans ce mot, il faut prononcer toutes les lettres, comme on doit le faire en langue d'Oc, donc en patois de chez nous: *traoutchade*. Ce mot signifie « trouée » et prend alors tout son sens pour les fidèles qui y trouvaient deux orifices, donc la possibilité de fuir en cas d'incursion des dragons du roi lors des cérémonies religieuses clandestines qui s'y déroulaient pendant cette période du Désert.

Notre visite se poursuit par celle du Château actuel où Thierry Mosnier, gardien du lieu et spécialiste des tapisseries d'Aubusson, nous donna quelques renseignements concis mais très précis sur la très belle collection qui orne la salle de réception de la commune

Puis, au fond du quartier du Barry, près des bâtiments qui l'accueillirent, on évoqua l'asile agricole protestant de Vallon, cet orphelinat, créé en 1868, qui rendit tant de services à de nombreuses familles

**Jugement de l'Intendant** à leur demande de libération, le 4 Janvier 1739 ;

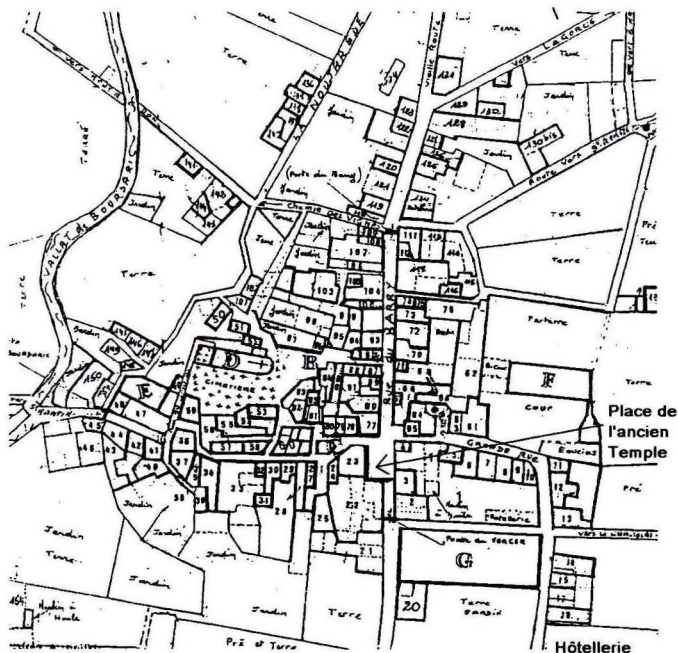
Jean Silhol et Françoise Massot sont relâchés après dix mois de détention

Les autres resteront un mois de plus pour instruction supplémentaire.

Des amendes pour l'arrondissement de Vallon et de Lagorce : 400 livres plus 470 livres 6 sols 4 deniers de frais.

Marc Autrand

déshéritées ou dans le désarroi de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> : sa création qui fut possible grâce au legs très important de François Peschaire dit Alizon, riche propriétaire protestant et ancien maire de la commune, sa gestion assurée par des hommes d'exception comme le pasteur Auguste Crés dont le ministère dura un demi siècle, mais aussi la polémique qui opposa le Consistoire de Vallon au Conseil municipal de la commune et à son bureau de Bienfaisance pour la jouissance



de ce legs.

La traversée du Barry nous amena ensuite sur la place de l'Ancien Temple. En 1601, la majorité de la population étant acquise à la pratique de la *Religion Prétendue Réformée*, le Consistoire Protestant de Vallon acheta là un pré d'une centaine de mètres carrés pour y construire un temple. Cet édifice, vraisemblablement fortifié, était surmonté d'un portique qui supportait une cloche qui avait été coulée, à même le sol, en 1617. En 1621, lors du siège de Vallon par les armées de Montmorency, ce premier temple de Vallon fut gravement endommagé et il fut entièrement détruit en 1685, lors de la révocation de L'Edit de Nantes.

Pierre Roudil



## Quelques mots sur le temple de Vallon :

Monsieur le pasteur Jorg Meuth nous présente l'Eglise Réformée de Vallon à travers l'histoire. La population de St Saturnin (le Vallon actuel descendu dans la vallée) était devenue huguenote à partir de 1560. On signale la venue d'un pasteur en 1581. Avant la construction du temple (1601) le culte se faisait dans la maison de la famille Du Solier qui louait une pièce au consistoire pour 40 livres pour 4 années. Elle se trouvait près de l'emplacement du futur temple, maison Vincent actuellement, place couverte. (source : M Monteil, documents trouvés dans une cache rue du Barry).

Le dossier des Archives départementales consacré au temple de Vallon comporte quelques pièces intéressantes :

**Le 20 Octobre 1818**, le pasteur Meinadier écrit au Préfet d'Indy et joint une première souscription de 10532 f qui pourra atteindre 11000f sans tarder. Le terrain est déjà acheté, (l'emplacement de l'ancien temple devenu place publique ne pouvant pas être retenu). Il compte sur les « secours que ce bon Roi daigne nous accorder auquel nous croyons être pour

le moins aussi bien fondés qu'aucune commune du département à espérer d'avoir part.... »

La souscription comporte 131 engagements : à la suite de Peschire fils qui promet 800f (il est dit membre du consistoire et le plus fort imposé de la commune), vient Pierre Scipion Ollier de Marichard qui promet 600f, puis de nombreux dons situés entre 100 et 250 francs (des Puaux, George, Dupoux, Claron, Lichière, Eldin., Brun..Dussaud...). Dans l'ensemble, et c'est assez caractéristique, il y a peu de souscriptions inférieures à 50f (45 sur 131); 5 personnes seulement promettent 15 f et 6 s'engagent pour 20f. D'après une autre pièce, d'autres familles ont promis une aide en nature.

**Les travaux ont été adjugés le 14 février 1820 à l'entrepreneur Lavigne** qui se heurte à certains riverains de l'Ardèche trouvant qu'il prend trop de sable sur leur fonds et aux gendarmes qui se plaignent d'être obligés d'emmener leurs chevaux boire à la rivière parce que le maçon prend toute l'eau de leur puits ! (Protestation de l'entrepreneur et le Sous-Préfet calme le jeu !)

*Le 20 Décembre 1821, Une lettre du pasteur Meinadier au préfet fait état de l'avancement des travaux :*

*« ...notre temple est maintenant couvert...il ne reste maintenant que la voûte, le pavé et les enduits à faire...les travaux ont été conduits de manière satisfaisante et sont entièrement soldés...S'il n'est pas un des plus grands, notre édifice est du moins un des plus réguliers et des plus solides du Département., Il réunit ici tous les suffrages , et nous espérons que vous même en serez satisfait. Si le Gouvernement pouvait le voir, il se convaincrail sans peine que les fonds que vous nous avez alloués ont été judicieusement et très utilement employés. » les fonds et souscriptions s'élevaient alors à 18000f et ne suffisaient pas et l'on demande qu'un supplément soit alloué pour Vallon et pour Lagorce : « En vous suppliant de nous faire obtenir, s'il est possible de nouveaux fonds pour achever le temple de Vallon, je vous prie et vous serai très obligé de ne pas oublier celui de Lagorce qui, quoique terminé depuis quelques mois, n'est pas encore entièrement payé »*

**Le 29 mars 1822, nouvelle lettre au Préfet** qui évoque les derniers aménagements : il y a d'abord ce que l'ingénieur a recommandé : le chargement des reins de la voûte, les pilastres intérieurs, une ferme supplémentaire et puis le mobilier caractéristique du temple :

*La chaire dont on ne peut se passer pour la célébration du culte : 500 f*

*Une table pour la communion : 70 f*

*La cloche, qui, si elle n'est pas absolument indispensable est cependant bien nécessaire : 1500 f*

*La sacristie 700 f*

Resteraient par conséquent :

*La tribune au-dessus de la porte d'entrée*

*Les chaises que les fidèles pourraient apporter pendant quelque temps*

*Le parquet ou les bancs pour messieurs les Membres du consistoire encore tout cela est-il bien essentiel..*

*La cloche a été payée selon Decorvet par les dames de la paroisse.*

Le temple fut inauguré avec foule et solennité le 2 novembre 1823.



# Les oeuvres protestantes

**Le Réveil eut un écho important dans le milieu protestant de Vallon** et n'entraîna pas de dissensions, on vit ainsi se créer non seulement une école du dimanche mais une société biblique qui se chargera de distribuer Bibles et Nouveaux Testaments, des réunions de quartier. On vit aussi se lever des vocations pastorales et en particulier, le notaire : Noé-François Piaux qui délaisse le Droit pour la Théologie, devient non seulement pasteur mais polémiste et surtout historien. Il écrit l'Histoire de la Réformation (7 volumes) et des ouvrages plus simples édités par la Société d'édition de Toulouse, petits livres rouges, en particulier une petite histoire des Camisards et des petits romans historiques. Son fils : Frank Piaux fut avec Hugues le fondateur du musée du Désert. Sa fille, Julie Piaux est la mère d'André Siegfried fondateur des Instituts d'études Politiques.

Auguste Sabatier fut pasteur puis professeur de Théologie à Strasbourg et à Paris.

**L'œuvre des Missions trouva aussi un écho à Vallon** : L'instituteur Eldin qui avait enseigné à Flaviac partit en Haïti et en Algérie.

Enfin deux legs des familles Peschaire et Alizon allaient permettre d'une part la création de l'hospice et d'autre part la création de l'asile protestant agricole de Vallon qui a fonctionné de 1867 jusqu'en 1926 et pour lequel le chirurgien Joseph Piaux fut l'animateur essentiel.

**L'Asile Agricole Protestant de Vallon** a pris la suite de celui que le pasteur Maris avait créé à Gilhoc. Il est propriété du Consistoire, destiné, selon les statuts « à recueillir les enfants pauvres du sexe masculin, orphelins, délaissés ou abandonnés,

appartenant à l'Eglise Réformée de France, pour faire leur éducation religieuse, intellectuelle et morale et leur donner une profession honorable en dirigeant principalement leurs goûts vers les professions agricoles

Elle a son siège à Vallon, Ardèche, au quartier du Barry, dans les locaux légués par Pierre-françois Peschaire, suivant son testament duler juin 1861 (chez M<sup>e</sup> Lichière) le 27 avril 1863, locaux dont l'agrandissement a été autorisé par décret du 29 novembre 1875 »

**L'Asile** dont la fondation avait été autorisée par décret impérial en 1867 est reconnu d'utilité publique par décret du 27 février 1885.

Il a compté longtemps une trentaine d'enfants âgés de moins de 16 ans.

Jusqu'en 1905, un instituteur enseignait les enfants, cet enseignement général qui les conduisait au Certificat d'Etudes était complété par une formation agricole : viticulture, sériciculture et maraîchage. Par la suite, les enfants furent envoyés à l'école publique et seuls les enseignements professionnels étaient donnés à l'Asile (voir quelques extraits des rapports transmis par l'administration. (Rapports toujours élogieux)

Une fête annuelle et des collectes en argent et en nature permettaient le fonctionnement de l'établissement. Les collectes se faisaient parfois loin selon les rapports entretenus avec d'anciens pasteurs, avec des familles d'origine vallonnaises, selon sans doute aussi l'origine des pensionnaires.

Odette Autrand

Ministère de <u>L'Agriculture.</u> Direction de <u>L'Agriculture.</u> 1 <sup>er</sup> Bureau. <u>Enseignement agricole.</u>	République Française. Liberté. — Egalité. — Fraternité. <u>Colonies et Orphelinats agricoles.</u> <u>Questionnaire.</u>
Dénomination et situation de l'Établissement.	Asile agricole protestant de Vallon. (Ardèche) rue du Barry à Vallon.
Son origine.	Fondé à Gilhoc (Ardèche), le 27 février 1867.
Date de la fondation.	reconnu d'utilité publique en 1885.
Nom du fondateur.	Auguste Crés, pasteur, chevalier de la Légion d'honneur.